

Compte rendu audience SNES-FSU - Rectorat du 10/02/2012 : CIO et labellisation

Pour l'administration : Mme le Recteur (A. Le Pellec Muller) - M. le secrétaire général (M. Arène) - M. le CSAIO (E. Percq)
Pour le SNES-FSU : Francis Fuchs, secrétaire académique - Sylvie Cado et Catherine Muller : commissaires paritaires -
Christine Ponvert, responsable de catégorie

SNES-FSU :

SPO

Rappel de nos oppositions sur l' OTLV, le SPO, la labellisation et remise des pétitions (déjà transmises au national) "pas de labellisation des CIO sans cadrage national et académique". Notre opposition à la labellisation de services publics ; si celle ci doit se faire : respect des missions et statuts, respect du 1^{er} cercle : CIO, ML, Pôle Emploi. Nous avons annoncé tous les risques de dérives dans la mise en place de la labellisation et le cas de la région mulhousienne en est bien l'illustration

Deux textes intersyndicaux : lettre des DCIO, argumentaire intersyndical contre la façon dont la labellisation se met en place dans l'académie, en tout premier à Mulhouse.

Demande de retrait de ce projet de labellisation, de cadrage académique dans le respect des missions et statuts de chacun, de concertation des personnels.

Mulhouse :

- Pas de respect du 1er cercle, pléthore d'organismes : donc aucune lisibilité et aucune "plus value" pour l'usager, contrairement à l'objectif annoncé du SPO.
- Des services qui s'autoproclament des compétences sur des champs qui ne sont pas les leurs, non conformité avec le cahier des charges, par exemple :
 - Cap emploi et le centre de réadaptation : ciblés sur les personnes handicapées, ils n'ont pas les compétences pour recevoir tout public.
 - UHA : n'a pas les compétences pour les collégiens.
 - ML : elle affiche une aide à l'élaboration de projets pour des scolaires alors que son public est constitué des 16-25 ans sortis du système scolaire.
 - des associations : "entrisme" dans l'école ; ateliers d'orientation, tests etc.
- Tout cela sans la moindre négociation avec les CIO. On assiste en fait à des dérives et à une mise en concurrence de services, ce qui nuit à la confiance nécessaire dans la construction d'un partenariat.
- On assiste à un "copié collé" de convention de partenariat "cité des métiers" avec tous les mêmes organismes et tous au même niveau dans le 1^{er} cercle.
- Demande d'accord cadre national et académique.

Les professeurs

Opposition aux transferts de compétences des COP aux enseignants ; importance des COpsy et des CIO ; avec l'introduction d'organismes divers dans l'école, problème de la lisibilité des intervenants auprès des élèves.

Recteur :

Le SPO : sur l'exemple de la plateforme décrochage.

Positif à partir du moment où : actions coordonnées, missions de chacun respectées, reconnaissance des compétences des uns et des autres.

Avec les mêmes moyens, à plusieurs il y a mise en synergie et pas seulement addition et juxtaposition , et donc on fait mieux.

Labellisation : positif : mise en synergie au plan local d'acteurs voulant œuvrer ensemble pour l'orientation. Coordination et non pas fusion.

Pour que réelle "plus value" en terme de service aux usagers : service de qualité, par des professionnels et tout le monde ne peut pas être le professionnel de tout. La labellisation, le PLOFME : s'appuyer sur réseau de professionnels dont compétences reconnues et affirmées ; mise en cohérence, coordination de ces compétences, pour répondre à tous besoins de tous publics.

Education Nationale : représentée par le Recteur, qui va signer des conventions au plan local. La labellisation est nécessaire.

L'orientation : comme l'OTLV l'exige, elle doit être traitée dans le cadre d'un réseau pouvant répondre à tout public, ***dans un contexte où les responsabilités et compétences de chacun sont reconnues.***

Question de la gouvernance : il y a un **comité stratégique qui va évaluer la "plus value", décider de l'évolution des pratiques, faire de la vigilance.** Il est composé des responsables de chacun des services ou organismes impliqués dans le réseau : recteur pour les CIO, région, organismes.

Mulhouse :

- Situation complexe où, en tant que recteur, elle montre une grande vigilance ; **nécessité de garanties : basées sur le cahier des charges national qui est le cadre de référence et il n'y en aura pas d'autre : pas besoin d'accord cadre générique au plan local.**

Il faut tenir compte de l'existant, ne pas nier la cité des métiers, mais amener ce dispositif à respecter le cahier des charges ; ce n'est pas un "copié collé", c'est retravaillé : M. Percq, DIRECCTE, pour être en conformité au cahier des charges.

Premier accueil : n'importe qui, à un guichet du réseau, doit avoir la compétence d'orienter vers l'organisme le plus adapté (formation de chacun à un accueil pour orienter vers le bon interlocuteur) ; important que cette clause soit bien mise en œuvre, car effectivement tout le monde n'a pas de compétences par rapport à tout le monde.

- Mulhouse : travail en cours depuis 2 ans ; dommage de hiérarchiser en faisant des cercles différenciés.

Dans le même temps : pour une bonne cohérence du service rendu : nécessaire de dans le cadre de la convention de bien dire "qui fait quoi". Chaque organisme doit indiquer ses personnels, ses compétences. Dans les annexes figure ainsi ce qu'on attend de chacun en terme de service rendu.

En ce qui concerne la commission du CCREFP qui examinera la convention le 16 février : elle est intervenue personnellement, et va bientôt recevoir le président de la MEF; elle a transmis des points de vigilance.

Elle peut accepter nos arguments pour le centre de réadaptation ou Cap emploi ; pas pour l'UHA (ex : cordées de la réussite : depuis le collège ; PDMF à partir de la 5ème jusqu'à post bac...)

Nous (SNES) avons raison : on a découvert que les ML allaient dans les collèges, cette pratique doit cesser, elle va donc s'adresser aux principaux à ce sujet pour rappeler que ce sont les COP qui interviennent dans les collèges et lycées pour le PDMF. Il y a un inspecteur référent pour chaque établissement, à qui elle va demander une vigilance accrue.

Les chefs d'établissement vont devoir se mettre en contact avec les CIO, qui sont pilotes. "En échange", une large ouverture au monde socio économique est demandée : liens avec les entreprises, les professionnels, les chambres.

Co-pilotage chefs d'établissement (seront bientôt réunis) et CIO (réunion avec les DCIO le 15 mars)

Vigilance aussi pour la plateforme décrochage : les plus de 16 ans "perdus de vue" et pas d'intervention à ce titre dans les établissements. La prévention : relève de l'éducation nationale

Nous devons poser plusieurs fois la question, éludée à maintes reprises, quant aux dérives liées aux associations avant d'obtenir un semblant de réponse : auront la même vigilance que pour les ML.

Nous redemandons : accord cadre, concertation

Nouvelle fin de non recevoir : pas besoin d'accord cadre, les textes suffisent ; vigilance du comité stratégique : surveillance, maîtrise des "dérives".

Les CIO sont responsables du pôle "ingénierie de l'orientation" et peuvent donc intervenir ; ils doivent être vigilants et transmettre l'information sur des dérives s'ils en constatent. Il lui a été réaffirmé que le travail dans les pôles était basé sur les professionnels, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas concertation.

Par rapport à la difficulté sur le terrain : en tant que recteur, on doit lui faire confiance pour défendre l'éducation nationale par rapport aux chambres, aux collectivités territoriales (quelles qu'elles soient): elle peut le faire et elle le fait.

Les enseignants :

information aussi par les enseignants ; notamment à partir de leur matière (ex : métiers liés)

implication des enseignants dans le PDMF

le conseil personnalisé, l'accompagnement, les bilans... : le COP

Evocation par nous du nombre important de contractuels (27%) dont la situation est difficile : ils ne peuvent pas être tout de suite performants dans le domaine de l'information auprès des établissements. Nécessité de reprise du recrutement de Copsy

Réponse : l'avenir des CIO :

- pas de lien entre nombre de territoires et nombre de CIO ; il peut y avoir plusieurs CIO sur un territoire.

- réelle inquiétude sur les CIO à gestion départementale ; le financement est assuré jusqu'en 2014, mais après ?

mais cela n'a pas de lien avec le SPO et la labellisation, c'est lié uniquement au "mouvement" des conseils généraux qui avait commencé avant.

- dans l'académie de Strasbourg il y a recrutement de contractuels, aucun poste n'est supprimé, contrairement à certaines autres académies.

AU FINAL :

Seule la "concurrence" des ML est évoquée avec "fermeté".

Il semble bien que l'impuissance réelle et ou la non volonté d'implication de Mme le Recteur pour défendre réellement les CIO et les Copsy soit inversement proportionnelle aux affirmations de type **actions coordonnées, missions de chacun respectées, reconnaissance des compétences des uns et des autres.**

Nous avons conclu qu'on "bradait" les CIO, cela a été réfuté par M. PERCQ mais c'est pourtant bien le sentiment fort qui ressort de cette audience.

Il y a refus absolu de prendre en compte la demande de cadrage(nous avons indiqué le précédent d'Aix-Marseille) qui, seul, pourrait garantir le respect des missions et des statuts. Il est bien évident que le seul mécanisme retenu : faire confiance au recteur, compter sur le comité stratégique en étant nous même vigilants sur le terrain, est irrecevable. Egalement inacceptable la soi disant concertation des personnels qui seraient consultés dans le pôle "ingénierie de l'orientation".

La commission qui se réunit le 16 février aura été alertée par notre courrier intersyndical. Au niveau SNES-FSU, nous préparons une réaction sur place par la collègue FSU qui siège au CCREFP et notre collègue Copsy (Marjolaine BAUTZ) qui y sera comme "expert" et nous avons pris des contacts avec les autres syndicats en vue de cette commission. Celle-ci peut faire des observations et demander des modifications, elle a un mois pour transmettre son avis au Préfet. **A très court terme** nous faisons donc tout pour éviter une labellisation dans ces termes sur la région mulhousienne.

Il est évident que, sur le court et moyen terme, une mobilisation forte de l'ensemble des DCIO et Copsy et sur tous les "territoires" de l'académie sera indispensable pour lutter contre ces projets qui, comme le SNES - FSU l'avait annoncé, s'avèrent mortifères pour les CIO.